

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le trois mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Finances	Demande de participation financière du DOJO pour l'open de France de Karaté mix light à Paris	
	Finances	Approbation du compte financier unique	
	Transports scolaires	Participation aux transports scolaires du RPI Commune de St Seurin de Prats	
	Transports scolaires	Remboursement à la Commune de St Seurin de Prats du financement des accompagnateurs pour le transport scolaire du RPI	
	SDE 24	Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – transfert compétence éclairage public des ZAE	
	SMDE 24	Modification statutaire du syndicat mixte des Eaux de la Dordogne	

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 10 décembre 2025

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, POUGET Marie-Pierre, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, DONADIER Hélène, RAGOINETTI Bertrand, BAYLE Emmanuelle

Absent non excusé : RAIMBAULT Patrick

Absents excusés : néant

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle BAYLE

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte rendu du 18 décembre 2025

Madame POUGET informe que lors du conseil municipal du 18 décembre 2025 elle avait évoqué avec les élus communautaires du conseil municipal le problème de manque de médecins et quelles avaient été les actions menées à cet effet.

Elle demande que ses propos soient inscrits sur ce compte rendu.

DOJO : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'OPEN DE FRANCE DE KARATE MIX LIGHT A PARIS

Délibération

. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet du club de judo concernant une participation de certains jeunes à l'open de France de Karaté Mix à PARIS.

A cet effet il sollicite une participation financière de la Commune pour aider le club à payer les frais de ce voyage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voix Pour et 1 abstention (M. FAVRETTO) décide d'octroyer une participation financière de 1000,00 € au club.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2025

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 février 2026

Vu l'avis favorable de M. CHABEAUDIE Patrick, comptable public en date du 03 mars 2026 pour l'adoption du CFU,

Vu le rapport de présentation du CFU du budget principal pour l'année 2025,

Vu le compte financier unique du budget principal 2025

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions de produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Résultat de la section de fonctionnement

Dépenses 2025	836 799,79 €
Recettes 2025	976 535,52 €
Résultat 2025	139 735,73 €
Résultat 2024 reporté	160 000,00 €
Résultat de clôture	299 735,73 €

Résultat de la section d'investissement

Dépenses 2025	350 084,94 €
Recettes 2025	255 128,98 €
Résultat 2025	-94 955,96 €
Résultat 2024 reporté	160 326,47 €
Résultat de clôture	65 370,51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 1 abstention (Mme POUGET), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-Approuve le Compte Financier Unique pour l'année 2025

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DU RPI COMMUNE DE ST SEURIN DE PRATS ANNEE 2024-2025

Délibération

Dans le cadre du regroupement pédagogique entre les Communes de MONTCARET et ST SEURIN DE PRATS, le ramassage scolaire effectué par les Ets GERARDIN CARINLUX SA à Pineuilh (Gironde) a représenté un coût pour l'année scolaire 2024-2025 supporté par la Commune de Montcaret, qui sera réparti au prorata du nombre d'élèves fréquentant les écoles

-école de Montcaret : 89 élèves

-école de St Seurin de Prats : 39 élèves

Aussi la Commune de St Seurin de Prats reversera à la Commune de Montcaret

1080,00 X 39 = 329,06 pour l'année 2024-2025

128

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette répartition

REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE ST SEURIN DE PRATS DU FINANCEMENT DES ACCOMPAGNATEURS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI ANNEE 2025-2026

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre du transport scolaire du RPI MONTCARET / ST SEURIN DE PRATS, le Conseil Régional a remboursé à la Commune de Montcaret la somme de 3 000 € correspondant aux frais de financement des accompagnateurs dans le bus.

Compte tenu que c'est un agent de la Commune de Montcaret qui fait la surveillance du bus le matin et que celle du soir est assurée par un agent de la Commune de St Seurin de Prats, il convient de rembourser une partie de la somme à la Commune de St Seurin de Prats, soit 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce remboursement

SDE 24 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX-TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC DES ZAE

Délibération

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte :

-la compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du

-11 décembre 2025 concernant le SDE 24

-18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette décision.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SSDE 24

SMDE 24 : MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DOROGNE

Délibération

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

Vu le rapport de la Cour Régionale des Comptes du 14 avril 2023 et sa recommandation n°3 relative à la mise en conformité des modalités du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) avec l'article L 5212-16 du CGCT,

Vu la demande d'évolution du SMDE 24 sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 11 octobre 2024 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L 2224-7 du CGCT,

Vu les problématiques de gestion du quorum des comités syndicaux du SMDE 24,

Vu la délibération n°25 du 23 janvier 2026 prise par le comité syndical du SMDE 24,

Considérant qu'il y a une nécessité de faire évoluer les statuts du SMDE 24 non seulement pour une mise en adéquation règlementaire mais également afin d'en améliorer son efficience,

Considérant que conformément aux statuts des SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les modifications statutaires,

Après avoir présenté les nouveaux statuts du SMDE 24, Monsieur le Maire propose de les accepter

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

-décide d'accepter la modification statutaire du SMDE 24

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE ST SEURIN DE PRATS

Délibération

Le Maire informe le Conseil que l'école de St Seurin de Prats organise un voyage pédagogique sur le thème le Fleuve Dordogne à MURAT LE QUAIRE du 11 au 13 mai 2026 pour les élèves de CM1 et CM2.

A cet effet, il sollicite une participation financière de la Commune d'un montant de 150 € pour subventionner une partie du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de subventionner ce voyage.

DEVIS RENOUVELLEMENT CONTRAT LUTTE CONTRE LES TAUPES AU STADE DE FOOTBALL

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat pour la destruction des taupes sur le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement au stade de football

Le devis de M. TORPIER artisan taupier s'élève à la somme de 1 200,00 € TTC pour l'année 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis présenté.

DEVIS BORNAGE TERRAIN ACQUISITION TERRAIN DE PETANQUE A LA SNCF

Délibération

Monsieur rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'acquisition du terrain de pétanque à la SNCF, il est nécessaire de procéder à un bornage et à une division de la parcelle av 165. Il précise que tous les frais sont à la charge de la Commune. Ce devis s'élève à la somme de 2 392,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis.

TOUR DE GARDE AUX URNES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Elections du 15 mars 2026

Bureau 1

Horaires	Noms
8 h 00 – 13 h 00	Jean-Thierry LANSADÉ- Josette LAGORCE- Hélène DONADIER
13 h 00- 18 h 00	Jean-Thierry LANSADÉ- Jean-Luc RABOISSON- Bertrand RAGOINETTI

Bureau 2

Horaires	Noms
8 h 00 – 13 h 00	Jean-Luc FAVRETTO- Marie-Catherine ROHOF- Aurélie COMBESCOT
13 h 00- 18 h 00	Jean-Luc FAVRETTO- Françoise EYMARD- Régis SOUMAGNAC- Marie-Pierre POUGET

QUESTIONS DIVERSES

Mme EYMARD : remercie le Monsieur le Maire pour toutes ces années et qu'elle pourra éventuellement se rendre disponible pour faire du bénévolat au sein du prochain conseil si besoin.

Mme COMBESCOT : A assisté à l'assemblée générale de l'association TEDUA .

Le carnaval de l'école s'est déroulé le 28 février dernier

Création d'une nouvelle association JAM

Problème chauffage au judo

Mr RAGOINETTI : remercie le conseil pour ces 6 ans passés ensemble

Mme POUGET : demande si on a des réponses de la part des couturières pour mettre deux armoires des Amis de Montcaret dans leur local. Mme COMBESCOT répond que les couturières ne sont pas forcément favorables à cette requête par manque de place. Madame POUGET signale qu'il suffit de ranger et que les deux armoires pourraient rentrer.

-Eglise : les toiles d'araignées sur les chapiteaux ont été faites par les bénévoles de l'association, mais ils ne feront pas les vitraux. Le Maire propose de les faire lui-même.

-Conseil : c'est son troisième mandat, les deux premiers ont été assez agréables mais pas le dernier, sans cesse des disputes et des querelles au sein du conseil municipal c'est très désagréable. Quand on est secrétaire de Mairie c'est difficile à supporter mais on est payé pour, alors que pour des bénévoles c'est encore moins supportable. Elle regrette que ce mandat ne se soit pas bien passé mais ce n'est pas la raison pour laquelle elle arrête. Elle remercie le Maire et les secrétaires.

Mme BAYLE : elle a appris beaucoup de choses au cours de ce mandat et remercie le conseil.

Mme ROHOF : a assisté à la réunion du SIVOS au cours de laquelle il a été évoqué une augmentation des 0,10 centimes par habitant ce qui porte le montant de la participation à 2,30 € pour l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 H 30.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		COMBESCOT Aurélie	
RAIMBAULT Patrick	absent	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	